

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

Prescription quinquennale des dividendes

La société « CITY CARS » porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2012, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2013, ont été frappés par la prescription quinquennale à partir du 29 mars 2018.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.